

# epfge

Etablissement Public Foncier  
de Grand Est

BUREAU DU 04 MAI 2022

Délibération N° B22/030

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024  
CONVENTION DE PROJET  
DONCHERY - Site ex-Glaverbel - Développement économique  
AR10E034500**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu la demande formulée par la communauté d'agglomération Ardenne Métropole souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise de l'ancien site Glaverbel situé sur le territoire communal de Donchery afin de permettre l'implantation d'une société qui a mis au point une technique nouvelle d'extraction des métaux précieux, et souhaite créer une unité de production qui permettra la mise en industrialisation du process,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté d'agglomération Ardenne Métropole annexée à la présente délibération, portant sur l'acquisition, le portage puis la cession des biens susvisés d'une superficie d'environ 5,6 hectares pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 3 150 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté d'agglomération Ardenne Métropole la convention de projet annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

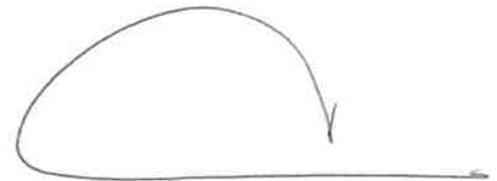
VU ET APPROUVE

Le 1 JUIN 2022

La Préfète de Région,

Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS

Blaise GOURTAY